

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET RÉGIONALE D'ECOUCEN

2017-2036

Le contexte :

La forêt régionale d'Ecouen, d'une surface totale de 81,82 ha, se situe dans la région naturelle "Valois et Vieille France". Les potentialités des sols sont moyennes sur la majorité de la surface de la forêt (63 ha) et bonnes sur 15 ha. Les sols sont sensibles au tassement, sauf la station sur sable de haut de versant. Les conditions sont favorables à la production de bois d'oeuvre feuillu (chêne majoritairement).

Cette forêt est d'origine ancienne. Elle dépendait autrefois du musée de la Renaissance. Au cours de la Révolution, elle devint nationale. Entre 1806 et 1807, elle fut affectée par Napoléon 1er, avec le château d'Ecouen et son parc, à la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur. La forêt et le parc furent soumis au régime forestier par un décret présidentiel datant du 4 décembre 1925. Par convention de 1982, la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur mit à disposition de l'Agence des Espaces Verts la forêt d'Ecouen, en vue de son ouverture au public. Le 14 mars 2014, l'ordre de la Légion vendit la forêt à la Région Ile-de-France.

Les peuplements forestiers présents se décomposent de la manière suivante :

- 52% de peuplements composés de petits bois de châtaignier en mélange avec des gros bois de chêne (ancien TSF avec taillis de châtaignier passé à la futaie) ;
- 29% de peuplements sans catégorie de diamètre dominante majoritairement composés de petits bois et bois moyens de châtaignier avec des gros bois de chêne ;
- 15% de peuplements dominés par les petits bois de frêne, d'érable, de châtaignier et de chêne ;
- 6% de perchis de chêne, châtaignier et frêne.

La répartition des essences forestières est la suivante : les chênes indigènes couvrent 40% de la surface boisée, le châtaignier 26%, le frêne 11%, l'érable sycomore 7%, le charme 6% et le reste est occupé par des feuillus divers (merisier, tilleul, érable champêtre, hêtre, peuplier, robinier, bouleau, aulne, orme, érable plane).

Les enjeux principaux de la forêt :

La répartition des niveaux d'enjeu sur la forêt d'Ecouen est la suivante :

- un enjeu de production ligneuse fort sur 15 ha, moyen sur 63 ha et sans objet sur 4 ha classés en îlot de sénescence ou non boisés ;
- un enjeu écologique ordinaire sur la totalité de la surface de la forêt ;
- un enjeu social fort sur la totalité de la surface de la forêt ;
- un enjeu de protection contre les risques naturels sans objet sur la totalité de la surface de la forêt.

Le bilan de l'aménagement précédent :

L'aménagement précédent était applicable sur la période 1986-2005. Il prévoyait la conversion et la transformation des peuplements en futaie régulière de chêne avec la régénération de 15,60 ha dont 8,35 ha de régénération assistée. L'objectif était d'utiliser au maximum la

régénération naturelle des peuplements en étalant le processus de régénération le plus longtemps possible dans le temps, avec balivage ou récépage du taillis destiné à être planté à long terme. Cet aménagement n'a été que très partiellement appliqué. 7,53 ha ont été régénérés. Des travaux d'investissement dans les jeunes peuplements ont été régulièrement réalisés. Les opérations d'amélioration n'ont pas été menées conformément au programme des coupes.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Cet aménagement est établi pour une durée de 20 ans. Il a pour objectif principal la reprise d'une sylviculture dynamique pour ces peuplements qui souffrent d'un déficit chronique de gestion. Le propriétaire souhaite la conversion de la grande majorité des peuplements de la forêt en futaie irrégulière pour l'accueil du public. Cependant, à sa demande, une zone adjacente au parc du château sera traitée en futaie régulière afin de préserver les paysages forestiers actuels dont l'aspect est considéré faisant comme partie intégrante de l'héritage du massif. Cette préservation du paysage passera nécessairement par un renouvellement des peuplements.

L'enjeu majoritaire des vingt années d'application de ce document sera la réussite du renouvellement des peuplements qui présentent aujourd'hui un état sanitaire médiocre voire préoccupant et dont les capacités de réaction aux coupes et d'ensemencement sont douteuses.

Les grandes options de l'aménagement :

La fonction principale de la forêt d'Ecouen est son rôle d'accueil du public. Dans ce but et conformément au souhait de l'AEV, le présent aménagement prévoit la conversion en futaie irrégulière de 66 ha. Il conserve le mode de traitement en futaie régulière sur 11 ha. L'objectif de production de bois d'oeuvre (de chêne majoritairement) est reconduit.

Du fait de la forte contrainte de vieillissement des peuplements composant la forêt régionale d'Ecouen, le présent aménagement prévoit, sur la zone traitée en futaie régulière, la mise en régénération d'une surface supérieure à la surface d'équilibre et, sur la zone traitée en futaie irrégulière, la poursuite d'un objectif de 30% de la surface traitée en irrégulier couverte d'une régénération satisfaisante à l'horizon 2036. Outre le rajeunissement nécessaire du massif, l'objectif est de maintenir un bilan financier équilibré pour le propriétaire sachant que la sylviculture à venir s'avèrera coûteuse en raison du recours nécessaire à la plantation sur une grande partie du massif.

Les actions à mettre en oeuvre se déclinent comme suit :

- entamer et terminer les régénérations des parcelles 14 et 15 (régénération artificielle pour 3,97 ha), 21 et 23 (régénération naturelle pour 2,09 ha) soit 6,06 ha ;
- réaliser les dernières coupes d'amélioration dans les parcelles 13, 16, 19 et 22 (soit 4,99 ha) pour abaisser le capital sur pied et les préparer à la mise en régénération pour l'aménagement suivant ;
- réaliser les derniers nettoiements et dépressages et entamer les premières éclaircies sur les parcelles 27, 36 et 38 (sur 4,76 ha) ;
- mettre en oeuvre une sylviculture en irrégulier sur 61,53 ha en abaissant le capital sur pied pour enclencher l'installation de la régénération sur 30% de la surface à l'horizon 2036. Le recours à la plantation est à prévoir sur 8,41 ha, pour trois raisons distinctes. Sur 2,48 ha, la régénération naturelle est compromise par manque de semenciers.

Sur 3,14 ha, une substitution d'essences est nécessaire. Enfin, il est sage de prévoir une régénération assistée sur 40% de la surface à renouveler sur station 9h dans les parcelles 6, 10, 12, 17, 24, 28 à 33, 35 et 37, soit sur 2,79 ha. En effet, un blocage à l'installation des semis est observé dans certains contextes (probablement liés aux stations et à la capacité fructifère des peuplements) sur 40% des placettes de description étudiées sur cette station.

- mettre en place deux îlots de sénescence en parcelles 22, 26 et 32 pour 4,21 ha.

Le bilan prévisionnel :

Coupes :

L'application de cet aménagement envisage une récolte moyenne de 584 m³/an, soit 7,6 m³/ha/an. Ce prélèvement est nettement supérieur à la production biologique estimée, ce qui est caractéristique d'une reprise de la sylviculture dans des peuplements souffrant d'un déficit chronique de gestion, et donc très capitalisés. Les peuplements d'Ecouen étant de plus vieilliss et en mauvais état sanitaire, cette décapitalisation progressive est la seule façon d'enclencher l'installation du renouvellement par l'apport de lumière au sol.

Travaux :

Les dépenses en travaux sylvicoles sont conséquentes, ceci majoritairement pour deux raisons. En premier lieu, le recours à la plantation sera une obligation sur une grande partie de la surface de la forêt. En effet, d'une part, la majorité des peuplements est dans l'incapacité d'ensemencer, que ce soit à cause d'une trop faible densité de semenciers ou d'un état sanitaire médiocre. D'autre part, une surface importante de la forêt est occupée par des peuplements majoritairement composés de châtaignier qui n'est pas en station (station 9hs), ce qui impose une substitution d'essence par plantation. Enfin, même dans certains peuplements où les réserves sont suffisamment nombreuses et en bon état sanitaire, on peut observer un blocage à la régénération de chêne. Ceci pourrait être dû à la station 9hs ou au fait que les peuplements ont perdu leur capital fructifère. Les dépenses liées aux régénérations artificielles seront d'autant plus importantes que la forte pression de la faune sur la végétation impose la mise en place de protections individuelles pour ces plantations. Deuxièmement, les conditions de renouvellement diffus du chêne dans cette forêt (peuplements traités en irrégulier) sont difficiles, du fait de la dynamique de la végétation en place (érable sycomore, frêne, ronce, noisetier). De nombreux passages en travaux sont donc prévus pour garantir le maintien du chêne comme essence objectif principale dans les peuplements renouvelés de manière diffuse.

S'il s'avère que le public réagit défavorablement aux piles de bois, on sera conduit à réaliser des travaux d'infrastructure. On empièrera alors au maximum huit places de dépôt perpendiculairement aux chemins pour une meilleure intégration paysagère.

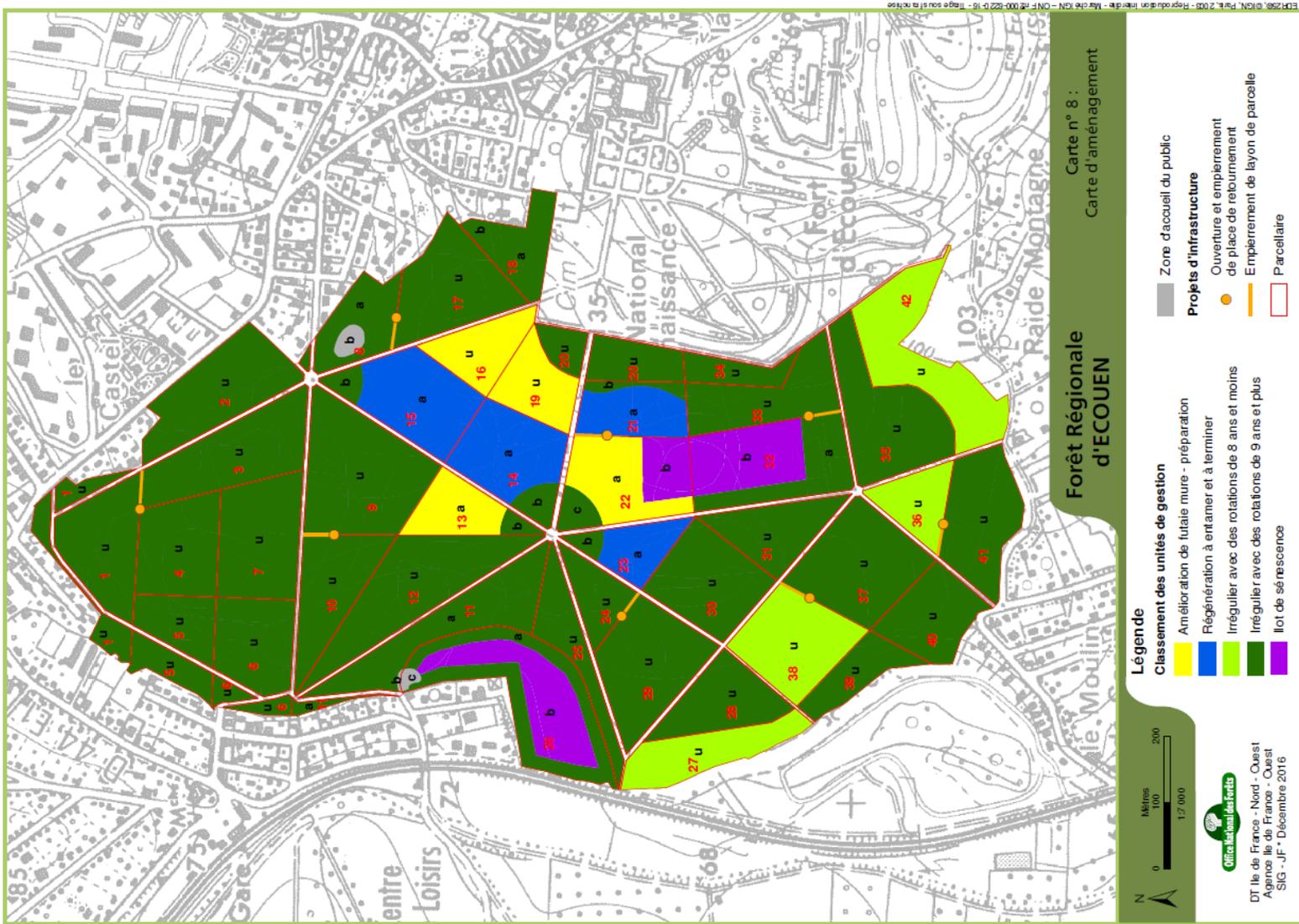
Toute nouvelle signalétique devra être étudiée pour être en cohérence avec celle du domaine du château d'Ecouen.

Si l'on doit réaliser les places de dépôt, le bilan global sera légèrement positif, malgré l'investissement conséquent que représente l'amélioration de la desserte et la réussite du renouvellement des peuplements de cette forêt. Cet investissement n'est que peu compensé par les revenus des ventes de bois (le volume est conséquent mais l'hétérogénéité des produits, ainsi que l'accessibilité médiocre des parcelles, ne permettent pas d'espérer des prix de vente élevés).

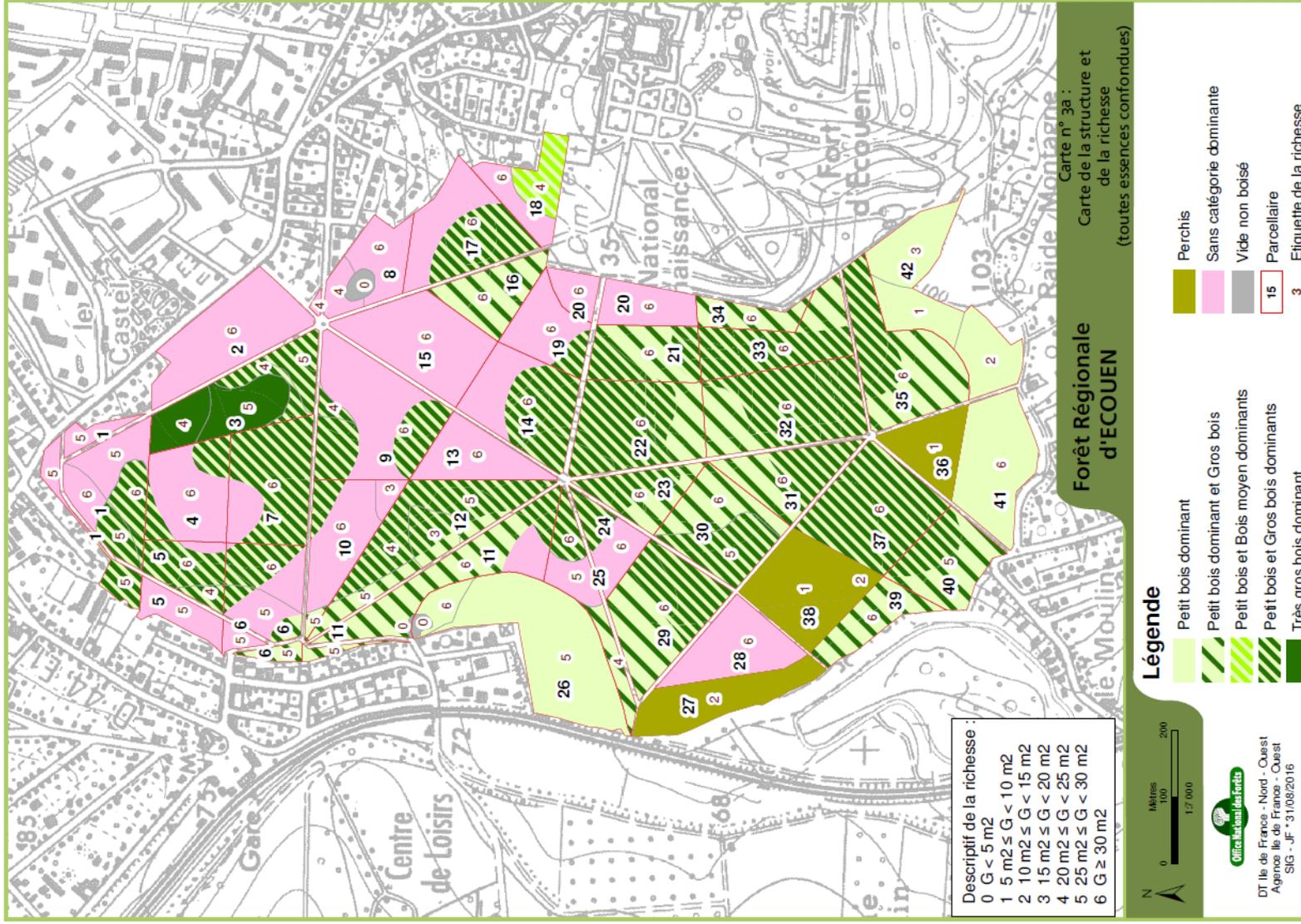
Les conséquences des choix sylvicoles proposés ne seront appréciables qu'à long terme, mais ces orientations permettront de léguer aux générations futures une forêt en bien meilleur équilibre, plus apte à remplir ses fonctions écologiques et sociales sur le long terme.

La reprise d'une sylviculture dynamique et le renouvellement des peuplements amélioreront la stabilité des peuplements et leur état sanitaire. En outre, cela mettra bien mieux en valeur le potentiel productif de cette forêt.

ANNEXE 1 : carte de l'aménagement



ANNEXE 2 : carte de la structure



DT1256 ©IGN, Paris, 2005 - Reproduction interdite - Map de l'IGN - IGN-F-1256-000-02210 - Image sous licence